

Texte n° 3

Un acte de foi et hommage

4 F 33, pièce non numérotée (1606, 13 avril)

Réception par Charles II de Luxembourg-Ligny, de l'acte de foi et hommage de Nicolas de Chérisey, seigneur de Ménil-la-Tour, pour les fiefs de Longeaux et Oëy.

Charles II de Luxembourg-Ligny (1576-1608) est comte de Brienne, seigneur de Saint-Martin-d'Ablois. L'acte de foi et hommage est la déclaration faite par un vassal de sa dépendance. Il précède l'aveu et dénombrement, qui décrit très précisément la consistance des fiefs.

Niveau de difficulté : difficile.

^{1/} Charles duc de Luxembourg, comte de Liney et Brienne, seigneur de Saint
^{2/} Martin d'Ablois et *chevalier* des deux ordres du roy, conseiller en ses conseilz d'Estat et
^{3/} *premier* capitaine de cinquante hommes d'armes des anciennes ordonnances de sa *Majesté*.
^{4/} A tous ceulx qui ces *presentes lettres* verront, salut. Scavoir faisons que ce jourd'huy
^{5/} treizieme apvril mil six cens et six, Nicolas de Cherisy, seigneur de Mesnil
^{6/} la Tour, de Neufville en Verdunois et de Sallemaigne en partie, a reprins de nous
^{7/} et nous a faict les foyd, hommaige et *serment* de fidelité qu'il estoit tenu nous
^{8/} faire des anciens fiefz de Longeaux et Oey, mouvans de nous, a cause de *notre*
^{9/} chasteau et comté de Liney. Et de ce nous a promis et juré foyd, loyaulté,
^{10/} droictz, devoirs et service telz que lesdits fiefz le requierent. A quoy l'avons
^{11/} receu saufz *notre* droict et l'aultruy, a charge d'en bailler son adveu et denombrement
^{12/} dans quarante jour. En tesmoing de ce nous avons a ces *presentes* signees
^{13/} de *notre* main faict mettre *notre* seel secret en *notre* chasteau audit Liney
^{14/} les an et jour susdits. Et retenu vers nous aultant des *presentes* signees de
^{15/} la main dudit de Cherisy et scelé de son cachet pour servir respectivement
^{16/} ce *que* de raison. Charles de Luxembourg

Au-dessous : par le commandement / de Monseigneur / Denuyement

Lieux cités dans le texte

Brienne = Brienne-le-Château (Aube)

Cherisy = Chérisey (Moselle)

Liney = Ligny-en-Barrois (Meuse)

Longeaux = Longeaux (Meuse)

Mesnil la Tour = Ménil-la-Tour (Meurthe-et-Moselle)

Neufville en Verdunois = Neuville-en-Verdunois (Meuse)

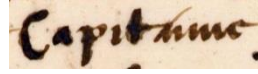
Oey = Oëy (Meuse, commune de Chanteraine)

Saint Martin d'Ablois = Saint-Martin-d'Ablois (Marne)

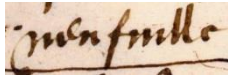
Sallemaigne = Salmagne (Meuse)

Formes particulières de lettres

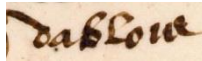
Le *a* : à côté de la forme familière, on trouve un *a* dont l'attaque se fait par une fine ligne oblique. Exemple : ligne 3, « capitaine » : noter le premier *a* ressemblant à notre lettre actuelle, et le second, légèrement ouvert dans la partie supérieure.



Le *e* : ligne 6 : « Neufville » noter la différence de tracé entre le premier et le dernier *e* de ce mot.



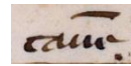
Le *s* final : ligne 2 : « d'Ablois ».



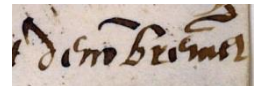
Abréviations

Les abréviations de ce texte ne sont pas nombreuses et restent classiques. On retiendra donc leur forme que l'on retrouvera dans d'autres documents.

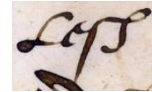
Cause (ligne 8) : abréviation du *s* indiquée par un trait horizontal.



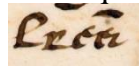
Dénombrement (ligne 11) : le *m* et le *n* final sont abrégés par un trait horizontal.



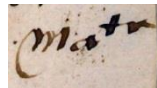
Lesdits (ligne 10) : le « dits » final est abrégé par une boucle commençant le *d* et se terminant par un trait vertical courbé en fin de tracé. Cette abréviation se retrouve également dans les mots « susdits », « audit », aussi bien au singulier qu'au pluriel.



Lettres (ligne 4) : les lettres manquantes sont signalées par un trait horizontal et seules les lettres *l*, *r*, et *s* forment le mot.



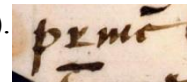
Majesté (ligne 3) : seules les deux premières lettres sont écrites. L'abréviation est signalée par les deux dernières lettres, mises en exposant.



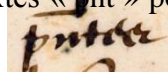
Notre (ligne 8) : le mot est écrit « nre » et un trait horizontal vient signaler l'abréviation.



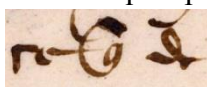
Premier (ligne 3) : ici, l'abréviation n'est pas signalée par un trait horizontal (le trait qui figure sur l'exemple ici appartient à la lettre *n* de la ligne supérieure).



Presentes (ligne 4) : le mot est écrit *pntes* et l'abréviation est marquée d'un trait horizontal. On trouvera dans d'autres textes « *pnt* » pour « présent », ou « *pnte* » pour « présente », selon le même système abréviatif.



Que (ligne 16) : la lettre *q* est prolongée d'une courbe à sa gauche, se terminant sur elle par un trait horizontal.



Serment (ligne 7) : le son « ser » est écrit avec un s dont la forme ressemble un peu au β grec, la ligne descendante repartant en courbe vers la gauche et croisant la ligne de départ de la lettre.

